



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le site web Appart'Ambiance a été mis en place par la société Appart'Ambiance, qui est l'exploitante de ce site. Toute demande de réservation au titre d'un hébergement figurant au sein du site web Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)) suppose la consultation préalable et l'acceptation des présentes conditions générales.

Le locataire dispose de la faculté de sauvegarder ou d'éditer les présentes conditions générales, étant précisé que tant la sauvegarde que l'édition de ce document relèvent de sa seule responsabilité. Le locataire, préalablement à sa réservation, déclare que la réservation est sans rapport direct avec son activité professionnelle. En tant que locataire, le client dispose donc de droits spécifiques, qui seraient remis en cause dans l'hypothèse où les services acquis dans le cadre du site web auraient en réalité un rapport avec son activité professionnelle. La société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)) dans le cadre du site web mentionne les informations suivantes :

- notice légale permettant une identification précise de la société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com))
- présentation des caractéristiques essentielles des biens proposés
- indication, en Euros du prix des locations,
- indication des modalités de réservation, de paiement, ou d'annulation,
- l'existence d'un droit de rétractation

L'ensemble de ces informations sont présentées en langue française. Le consommateur déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales

### **Intégralité**

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le locataire est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales.

### **Objet**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réservation en ligne de biens et services proposés par la société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)) au locataire.

### **Documents contractuels**

Le présent contrat est formé par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique décroissant : les présentes conditions générales; le formulaire de réservation, le contrat d'hébergement. En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans les documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront.

### **Entrée en vigueur - durée**

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date de signature de la confirmation de la réception des arrhes. Les présentes conditions générales sont conclues pour la durée nécessaire à la location des biens et services souscrits, jusqu'à l'extinction des garanties dues par la société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)).

### **Signature électronique**

La confirmation de l'acceptation des conditions générales du locataire constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

### **Preuve de la transaction**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)) dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des réservations et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des contrats d'hébergements et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

### **Informations sur les hébergements**

La société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)) présente sur son site web les hébergements à louer avec les caractéristiques nécessaires qui permettent de respecter l'Article L 111-1 du Code de la consommation, qui prévoit la possibilité pour le consommateur potentiel de connaître avant la confirmation de réservation définitive les caractéristiques essentielles du ou des hébergements qu'il souhaite louer.

### **Régime juridique du contrat**

La présente location est conclue à titre de résidence provisoire. Les locaux ne pourront être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire. Le locataire ne pourra y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle. Le locataire occupant ne peut se prévaloir des dispositions légales applicables en matière de baux d'habitation, notamment quant au maintien dans les lieux. En conséquence, le contrat sera régi par les dispositions du code civil ainsi que par les conditions prévues aux présentes.

### **Obligation du locataire**

1. Le locataire s'engage à jouir paisiblement de l'habitation et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance ; il s'interdit l'exercice de tout commerce, profession ou industrie ; il reconnaît que les locaux objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance. Le locataire prendra soin des équipements fournis.
2. Le locataire s'interdit de se substituer à quelque personne que ce soit et de sous-louer même gratuitement les lieux loués, sauf accord écrit et préalable du prestataire, sous peine de résiliation du présent contrat.
3. Le locataire s'engage à respecter la capacité d'accueil des lieux et préviendra à l'avance de la présence éventuelle d'animaux.
4. Le locataire s'engage à se conformer aux modalités de remise et de restitution des clés convenues avec le prestataire.
5. Le locataire s'engage à s'abstenir de jeter dans toutes les canalisations des objets de nature à les obstruer, sous peine de devoir supporter les frais de remise en service desdites canalisations.
6. Le locataire s'engage à avertir le prestataire dans les plus brefs délais dans l'hypothèse où une réparation urgente incombant au prestataire surviendrait pendant la durée de la location, à permettre au prestataire ou à tout tiers mandaté par lui d'effectuer les réparations nécessaires et à ne réclamer aucune réduction de loyer de ce chef. Le locataire s'engage à laisser au prestataire un délai suffisant et raisonnable pour remédier à tout dysfonctionnement, notamment en fonction du type de réparation à effectuer. En tout état de cause, le délai laissé au prestataire pour organiser toute réparation nécessaire ne saurait être inférieur à quatre (4) jours ouvrés. Ce délai est porté à quinze (15) jours ouvrés lorsque la réparation de la défaillance nécessite une intervention sur les réseaux et/ou à distance (par exemple : téléphone, Internet, télévision par câble, etc.)
7. Le locataire s'engage à respecter la destination des lieux loués et à ne leur apporter aucune modification.
8. Le locataire devra permettre l'accès au prestataire pour le ménage hebdomadaire et lui faciliter les lieux de nettoyage.
8. Le locataire s'engage à nettoyer la kitchenette et la vaisselle avant son départ, et à laisser un local propre et libre de tout rebut ou déchet. A défaut, le locataire est informé du fait que le ménage sera confié à un prestataire dont le coût d'intervention, forfaitairement évalué à 40 € TTC par heure, sera automatiquement déduit du montant du dépôt de garantie.

### **Obligations du prestataire**

1. Le prestataire s'engage à fournir au locataire l'appartement mentionné au contrat de location..
2. Le prestataire s'engage à accueillir le locataire le jour prévu d'arrivée.
3. Le prestataire s'engage à fournir au locataire les prestations hebdomadaires d'entretien suivantes : changement complet du linge, ménage.
4. Le prestataire s'engage à mettre à disposition un inventaire complet de l'équipement.
5. Le prestataire s'engage à assurer une permanence téléphonique de 9 heures à 21 heures, du lundi au vendredi et à mettre à disposition les numéros d'urgence dans les appartements.

6. Le prestataire s'engage à mettre à la disposition du locataire des services para hôteliers optionnels, tels que le pressing, le ménage, la fourniture de linge supplémentaire. Le tarif desdites prestations, dont la liste n'est pas exhaustive, sera communiqué par le prestataire à la demande du locataire. Lesdites prestations seront facturées hebdomadairement au locataire.

### **Réservation**

La réservation d'un appartement n'est valable qu'après acceptation de la réservation du client par le prestataire. La confirmation de la réservation du client par le prestataire reste à l'entière discrétion du prestataire. De plus, la réservation doit, pour être ferme, être suivie du paiement d'arrhes ou du règlement total du séjour. Le règlement des arrhes devra être effectué dans les 7 jours suivant la réservation. Ce délai peut être ramené à 48 heures, si le délai entre la date de réservation et la date d'arrivée est inférieur à 7 jours. Le prestataire se réserve la possibilité de résilier la réservation sans préavis et sans indemnité : - si il ne parvient pas à joindre le locataire suite à des renseignements erronés transmis par ses soins en particulier l'adresse postale, le numéro de téléphone, - en cas de défaut de paiement, si les arrhes ne sont pas parvenues dans les délais susmentionnés. A défaut de règlement la réservation n'est pas définitive et le prestataire est libre de proposer à la location l'appartement pré-réservé pour la période indiquée.

Le paiement des arrhes s'effectue par chèque, par virement bancaire ou par carte bancaire.

### **Tarifs**

Les prix sont indiqués en €. Ils s'entendent toutes taxes comprises et comprennent uniquement la mise à disposition du logement. Ils n'incluent pas les taxes de séjour ni les services optionnels. Les prix incluent l'entretien hebdomadaire de l'appartement (sauf la vaisselle et les ordures ménagères) ainsi que la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage dans la limite d'un « usage normal » (Environ 0,25 m3 d'eau par jour et par personne et 35 kws par jour pour la consommation électrique). Tout dépassement de forfait fera l'objet d'une facturation supplémentaire déduite du dépôt de garanti

### **Arrivée et départ**

La remise des clés s'effectue à partir de 17 heures le jour de l'arrivée. Elles devront être rendues avant 11 heures le jour du départ. Selon la disponibilité des logements et les horaires d'arrivée des locataires, les horaires et modalités de remise des clés pourront être modifiés. Dans ce cas le prestataire communiquera aux locataires les modalités à suivre.

### **Paiement**

#### **Le règlement du séjour devra être effectué le :**

Tout séjour d'une durée inférieure ou égale à 4 semaines doit être réglé en intégralité le jour de la remise des clés déduction faite des arrhes versées.

Tout séjour d'une durée supérieure à 4 semaines doit être réglé d'avance, selon l'échéancier fixé.

Le paiement s'effectue par chèque, par virement ou par carte bancaire.

Les paiements réalisés par virement bancaires ou par carte bancaire devront être effectués dans les deux jours qui précèdent l'arrivée ou le règlement de la nouvelle période pour les séjours supérieurs à 4 semaines.

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard égale à 1.5% des sommes dues, exigible immédiatement.

### **Dépôt de garantie**

Le locataire versera au prestataire, au plus tard le jour de la prise de possession des lieux, à titre de dépôt de garantie, pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets garnissant les lieux loués. La somme dépend de l'hébergement loué. Le montant est communiqué lors de la réservation.

Le paiement du dépôt de garantie s'effectue par chèque, par virement ou par carte bancaire.

Les paiements réalisés par virement ou par carte bancaire devront être effectués dans les deux jours qui précèdent l'arrivée.

En cas d'absence de dégradation, le prestataire s'engage à restituer au locataire le montant du dépôt de garantie dans un délai de 7 jours inclus selon les modalités de restitution des clés convenus entre le prestataire et le locataire.

En cas de dégradations, le prestataire s'engage à restituer au preneur le solde du montant du dépôt de garantie éventuellement existant après déductions des sommes nécessaires aux réparations et/ou mises en état, dans un délai de 30 jours inclus suivant la restitution des clés.

### **Etats des lieux et inventaire**

Un inventaire est mis à la disposition du locataire dans l'appartement loué.

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée dans les lieux du locataire et feront l'objet d'un contrôle en fin de location.

### **Annulation**

1. En cas d'annulation jusqu'à 7 jours inclus avant la date prévue d'arrivée du locataire, le prestataire conservera l'intégralité des arrhes versées par le locataire.

2. En cas d'annulation entre 8 jours inclus et 1 mois (de date à date) avant la fin prévue d'arrivée du locataire, soit le prestataire conservera 50 % des arrhes versées par le locataire, soit une somme forfaitaire de 80 € si la somme des arrhes versées est inférieure à 80 €.

3. En cas d'annulation plus d'un mois avant la date prévue d'arrivée du locataire, le prestataire conservera une somme forfaitaire de 80 € à titre de frais de dossier sur les arrhes versées par le locataire, le solde étant remboursé au locataire.

4. Toute annulation devra être notifiée par écrit à au prestataire. La date effective d'une annulation écrite sera la date de réception de celle-ci.

### **Modification de la durée du séjour**

1. La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location.

2. Sauf accord des deux parties, le prestataire conservera l'intégralité du prix de la location dû jusqu'au terme du séjour.

### **Résiliation**

Le contrat sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le locataire de l'une de ses obligations ou de comportement inapproprié de nature à perturber le séjour des autres occupants. Le locataire devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé si besoin est, avec le concours de la force publique.

### **Modifications des prestations**

Si les circonstances l'y obligent, et seulement en cas d'évènement de force majeure, indépendants de sa volonté, le prestataire pourrait être dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement ses prestations, tant concernant l'hébergement que les services optionnels. Les prestations non fournies ne seront pas facturées mais aucun dédommagement ne pourra être demandé.

### **Après-vente**

Le prestataire est à votre disposition au cours du séjour pour répondre aux demandes des locataires, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre au locataire de profiter pleinement de son séjour.

Toute réclamation pourra faire l'objet d'un courrier adressé au siège social du prestataire : 3, cours d'Herbouville – 69004 Lyon ou d'un e-mail : [contact@appartambiance.com](mailto:contact@appartambiance.com)

### **Informatique et Libertés**

Les informations qui sont demandées au locataire sont nécessaires au traitement de sa réservation. Le locataire peut écrire à la société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)) dont les coordonnées sont au sein de la charte de confidentialité figurant dans le cadre du site web, pour s'opposer à une telle communication, ou pour exercer ses droits d'accès, de rectification à l'égard des informations le concernant et figurant dans les fichiers de la société Appart'Ambiance ([www.appartambiance.com](http://www.appartambiance.com)), dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978.